

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO**



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Coreluxe SA**, 1700 Fribourg

2. Date du prononcé de dissolution: 30.10.2012

3. Suspension de faillite: 15.03.2013

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 15.04.2013

5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: Toutes opérations financières; prise de participations de toutes espèces; achat, vente et gérance de tous titres et valeurs; courtage, représentation et commerce de marchandises, particulièrement de produits de luxe; import et export; achat et vente d'immeubles.

(Réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut 1700 Fribourg

00881607